

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
N° 25_0048

RÉUNION DU
16 SEPTEMBRE 2025

OBJET :

RAPPORT N° 4

DEBAT SUR LE MONTANT DE LA
PARTICIPATION D'EURE-ET-LOIR
NUMERIQUE AU FINANCEMENT DES
TRAVAUX DE GENIE CIVIL LORS DES
ENFOUISSEMENTS COODONNES DES
RESEAUX

NOMBRE DE VOIX :

En exercice : 12

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 7

Étaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), Mme Evelyne DELAPLACE,

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS,

EPCI :

M. Francis BESNARD, Mme Virginie QUENTIN, M. Yves VEILLOT, M. Olivier
LECOMTE

Étaient absents non représentés :

Conseil départemental :

M. Marc GUERRINI, M. Jean-Noël MARIE, M. Stéphane LEMOINE

Conseil régional :

Mme Michèle BONTHOUX

EPCI :

M. John BILLARD,

Secrétaire de séance : Mme Evelyne DELAPLACE

LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 10 septembre 2025,

Vu le rapport n°4 du Président,

A DEBATTU du montant de la participation d'Eure-et-Loir
Numérique au financement des travaux de génie civil lors des
enfouissements coordonnés des réseaux,

EST FAVORABLE, sauf Mme Virginie QUENTIN qui s'abstient,
au maintien du montant de la participation d'Eure-et-Loir
Numérique au financement des travaux de génie civil lors des
enfouissements coordonnés des réseaux.

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE



BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mardi 16 Septembre 2025

RAPPORT N° 4

Réseau d'initiative publique fibre optique

Débat sur le montant de la participation d'Eure-et-Loir Numérique au financement des travaux de génie civil lors des enfouissements coordonnés des réseaux

Les infrastructures utilisées pour la fibre optique

Lors de l'installation de son réseau fibre optique à l'abonné, Eure-et-Loir Numérique a réutilisé les infrastructures telecom existantes : les câbles fibre optique ont été installés sur les poteaux et dans les mêmes chambres et fourreaux souterrains que ceux qui accueillent déjà les câbles du réseau téléphonique d'Orange.

En application de ce principe, les endroits où Eure-et-Loir Numérique a dû créer de nouvelles infrastructures sont les endroits où le réseau téléphonique était en pleine terre, et là où les limites du périmètre du réseau fibre ne permettaient pas de suivre le réseau cuivre : c'est donc essentiellement entre les villes, villages et hameaux qu'Eure-et-Loir Numérique a investi dans des fourreaux.

Ainsi, Eure-et-Loir Numérique n'est pas propriétaire d'un patrimoine de fourreaux et chambres qu'il gère en secteur bâti.

Les enfouissements coordonnés des réseaux

Quand une commune décide d'une opération d'enfouissement coordonné des réseaux dans une rue, les opérateurs télécoms ont la possibilité d'être propriétaire ou locataire des nouveaux fourreaux et chambres à mettre en place pour pouvoir passer leurs câbles en souterrain.

D'une part, l'investissement dans des infrastructures passives n'étant pas dans le modèle économique du syndicat, et d'autre part n'ayant pas d'intérêt technique à gérer de petits tronçons de fourreaux et chambres dispersés sans cohérence sur son territoire, Eure-et-Loir Numérique a depuis l'origine retenu l'option d'être locataire des fourreaux et chambres dans lesquels les communes investissent lorsqu'elles réalisent des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux.

Les conventions qu'Eure-et-Loir Numérique propose aux communes (ou aux intercommunalités lorsqu'elles ont pris la compétence) ont les caractéristiques financières suivantes :

- Eure-et-Loir Numérique, avec son délégataire, prend à sa charge les coûts d'installation de nouveaux câbles fibre optique en souterrain et les coûts de dépose des câbles existants, ainsi que des poteaux dont il serait propriétaire,

- Eure-et-Loir Numérique verse à la commune, à l'issue des travaux, une participation aux coûts de terrassements, d'un montant de 4,65 € HT/ml de fourreaux hors branchements (valeur 2024, revalorisation annuelle selon l'indice TP12),
- Eure-et-Loir Numérique, via son délégataire Eure-et-Loir THD, verse à la commune une redevance annuelle de location d'un montant de 0,58 € HT/ml de fourreaux hors branchements (valeur 2024, revalorisation annuelle selon l'indice TP12).

Ces modalités sont basées sur celles mises en place au début du projet avec le syndicat Energie Eure-et-Loir, qui assurait alors l'investissement dans les infrastructures de génie civil télécom lors des opérations d'enfouissement des réseaux.

Les montants correspondants sur plusieurs exercices sont les suivants :

Exercices comptables	2023	2024	2025	2026
Coût de câblage fibre (y compris dépose) <i>(par Eure-et-Loir Numérique et son délégataire)</i>	552 287 €	327 801 €	395 191 €	380 000 €
Versement aux communes en investissement pour l'accès au GC <i>(par Eure-et-Loir Numérique)</i>	- €*	87 089 €*	175 000 €	150 000 €
Versement aux communes en fonctionnement pour l'accès au GC <i>(via délégataire)</i>	- €**	- €**	21 824 €**	32 761 €**
TOTAL	554 310 €	416 914 €	592 015 €	562 761 €

* Les communes n'ont pas facturé en 2023, avec un rattrapage sur 2024 et 2025 suite aux relances d'Eure-et-Loir Numérique

** Les communes n'ont rien facturé en 2023 et 2024, montants potentiels en 2025 et 2026

Entre 2022 et 2025, Eure-et-Loir Numérique a constaté qu'entre 26 et 29 opérations d'enfouissement coordonné des réseaux ont été réalisées chaque année sur son réseau (moyenne de 27,8), pour un linéaire total compris entre 9 935 et 12 985 m de tranchées principales (hors branchements), soit une moyenne annuelle de 11 539 ml.

Les demandes de prise en charge du génie civil par ELN lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux

Le syndicat Territoire d'Energie Eure-et-Loir et le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY) ont sollicité Eure-et-Loir Numérique pour qu'ELN prenne en charge la totalité des coûts de génie civil télécom (terrassement, fourreaux et chambres) lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux.

Ils s'appuient sur le fait que les conventions d'utilisation des poteaux électriques par la fibre optique stipule que l'opérateur fibre optique « contribue financièrement à une proportion des coûts de terrassements des infrastructures communes de génie civil nécessaires à l'enfouissement du réseau FOP, et s'acquittera envers l'AODE d'une redevance de location des installations mises à sa disposition représentative du coût de construction de ces installations ainsi que des frais inhérents ».

Sur ce point, il convient de souligner que la proportion des coûts de terrassements n'est pas précisée, et qu'il serait contradictoire que le réseau fibre optique prenne la totalité de l'investissement tout en s'engageant à verser ensuite une redevance de location.

D'autre part, les deux syndicats d'énergie soulignent que les communes n'ont pas forcément les moyens d'assumer les investissements dans le génie civil télécom lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux.

L'impact financier potentiel pour Eure-et-Loir Numérique

Les coûts unitaires indiqués par les syndicats d'énergie pour les investissements dans le génie civil télécom est compris entre 143 et 170 € HT/ml.

Considérant le volume moyen des enfouissements constatés sur le réseau entre 2022 et 2025, l'enveloppe annuelle à prévoir serait comprise entre 1,65 et 2 M€ HT en l'état actuel des choses.

En effet, si, comme l'indiquent les 2 syndicats d'énergie, des communes sont aujourd'hui freinées dans leurs projets d'enfouissement par le coût du génie civil télécom, la prise en charge par Eure-et-Loir Numérique de cet investissement pourrait constituer un **appel d'air avec une hausse significative des projets d'enfouissement** (par leur nombre et/ou par leur taille).

Dans tous les cas, comme Eure-et-Loir Numérique ne pourrait pas prendre d'engagements financiers généraux et sans limites, une réponse possible serait de limiter le nombre de projets d'enfouissement qu'Eure-et-Loir Numérique finance chaque année au montant voté dans son budget, avec des critères de sélection à définir mais qui seraient sans doute propre au réseau fibre optique (accidentologie par exemple).

La sélection des opérations d'enfouissement qui serait alors faite chaque année par Eure-et-Loir Numérique risquerait d'entrer en conflit avec les volontés des communes et les stratégies des syndicats d'énergie.

Quels crédits d'Eure-et-Loir Numérique à affecter à ces investissements ?

Tout d'abord, Eure-et-Loir Numérique ne dispose pas aujourd'hui de recettes inutilisées et pérennes qui pourraient être affectées aisément à l'investissement dans le génie civil des opérations d'enfouissement.

C'est ce qu'avait montré la prospective de moyen et long terme réalisée en 2022 par le Syndicat.

Pour expliquer l'absence actuelle de marges de manœuvre financière pour ce type d'investissements, il faut prendre en compte le contexte national et le débat sur le financement des réseaux d'initiative publique.

En effet, alors que tous les réseaux fibre optique doivent appliquer les mêmes tarifs de commercialisation, et ont donc les mêmes recettes unitaires, chacun doit faire face à ses propres coûts de « vie du réseau » (maintenance, dévoiements, renouvellement, etc.) qui sont inversement proportionnels à la densité du territoire. Il s'agit d'un enjeu majeur, sur lequel travaillent l'AVICCA et la FNCCR afin que l'État et l'ARCEP le prennent en compte.

Cet enjeu du financement des réseaux fibre optique d'initiative publique, et les risques sur leur pérennité à moyen et long terme, ont également été soulignés par la Cour des Comptes dans le rapport qu'elle a remis le 2 avril 2025 à la commission des finances du Sénat.

Dans l'attente de décisions par l'État et/ou l'ARCEP sur une péréquation nationale de l'exploitation des réseaux fibre optique, les marges de manœuvre financières d'Eure-et-Loir Numérique resteront fortement limitées.

Quelle priorité donner aux enfouissements coordonnés des réseaux ?

Lorsqu'Eure-et-Loir Numérique aura des moyens significatifs à affecter à de nouveaux investissements, il conviendra de définir des priorités et d'arbitrer entre le choix d'investir dans le génie civil des enfouissements coordonnés des réseaux et celui de réaliser d'autres investissements.

En effet, les opérations d'enfouissement coordonné des réseaux concernent dans la majorité des cas des câbles du réseau fibre optique qui ne desservent qu'un nombre relativement limité d'habitants (ceux de la rue concernée). De plus, ils sont situés en agglomération, et ces artères

aériennes ont une accidentologie relativement faible par rapport aux artères aériennes situées entre les villages, le long de terres agricoles ou de bois.

Ainsi, la réalisation d'un diagnostic sur la résilience du réseau fibre optique a ainsi été budgétée.

Sans préjuger des résultats de ce diagnostic, on peut supposer que d'autres investissements dans le réseau seront jugés prioritaires par rapport au génie civil des opérations d'enfouissement coordonné, comme par exemples la mise en souterrain de certains segments de collecte ou de transport aujourd'hui sur poteaux HTA, ou la réalisation d'un bouclage pour la collecte d'un NRO.

Les différences de financement entre les opérateurs d'infrastructure fibre optique

Il faut souligner que le réseau fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique ne couvre pas tout le territoire. Ainsi, sur le périmètre AMEL, l'opérateur d'infrastructure fibre optique prend en charge les coûts de câblage en souterrain et de dépose de l'existant lors d'un enfouissement, mais il ne participe pas aujourd'hui aux frais de terrassement.

L'adoption de modalités financières spécifiques au réseau d'initiative publique pour le financement du génie civil des enfouissements coordonnés aggraverait ainsi les inégalités entre communes qui n'ont pas le même opérateur d'infrastructure fibre.

LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL EST INVITE A DEBATTRE DE LA PARTICIPATION D'EURE-ET-LOIR NUMERIQUE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL LORS DES ENFOUISSEMENTS COORDONNES DES RESEAUX